

Profession : généalogiste. Mission : recherche d'héritiers à travers la France et le monde

Lorsqu'il faut retrouver de la famille perdue, dans le cadre d'une succession, c'est vers eux qu'on se tourne : les "chasseurs d'héritiers". Portrait d'une activité plutôt méconnue.

HAUTE-SAVOIE

L'affiche les définit comme des "chasseurs d'héritiers", un slogan qui trahit le processus de traque qui découle de cette activité. Peu connue et même plutôt récente (à peine plus de 120 ans), la recherche d'héritiers permet de trouver la trace d'héritiers potentiels lors d'affaires de succession. Dans la plupart des cas, la succession se règle via le notaire mais dans 2 % des décès, « on ne connaît pas les héritiers », avance Charlotte Laugier, généalogiste pour la société Coutot-Roehrig. « Nous travaillons ainsi en collaboration avec les notaires afin de rechercher les héritiers d'une succession. Nous disposons d'un milliard de données numérisées, entre acte de naissance, de mariage etc. », soit la deuxième base de données après les Mormons, qui consacrent une

grande partie de leur temps à la généalogie. « Pour disposer de ces documents, nous bénéficions d'une autorisation spéciale du procureur de la République ».

Et après ? « On traque ! » souffle-t-elle. « On reconstitue la famille en partant du défunt. Nous ne recherchons que les vivants, au contraire de la généalogie pure qui va en montant ».

Convaincre les bénéficiaires

Rechercher un héritier peut dès lors pousser les généalogistes à aller jusqu'au 6^e degré, « nous pouvons être amenés à reconstituer l'arbre en France ou à l'étranger », ajoute Charlotte Laugier. À l'agence d'Annecy, elle couvre les deux Savoie. « Nous sommes leaders dans ce domaine, avec 45 succursales ». La suite, c'est un travail de fourmi, « très compliqué. Nous avons en moyenne six à huit mois pour trouver trace des héritiers ». Reconstituer l'arbre est la pre-



Charlotte Laugier a pour mission de retrouver des héritiers vivants en vue d'une succession.

mière étape. « Ensuite, nous devons prendre contact avec eux, leur révéler leurs droits et leur faire signer un contrat de révélation, à moins que la succession ne soit définitive ». Avec le risque que les successeurs croient à une arnaque... « Nous leur rendons compte de notre mission, leur expliquons quelle est leur part... À la sortie, l'héritier touche du net. Au final,

nous serions plus Père Noël que traqueurs ». Il faut convaincre.

Un métier vieux de 120 ans

Ce travail de fourmi oblige parfois à découvrir certaines parts inavouables des familles, des doubles vies, etc. Il a fallu retrouver un SDF qui avait hérité, à la Réunion, un marin tantôt sur les mers, tan-

tôt en prison en Argentine. Mais ces aventures, souvent, se terminent bien. Cette activité avait été créée lorsque des notaires se sont rendus compte que ce travail de recherche leur était impossible. Plus de 120 ans plus tard, il a véritablement explosé. Encore fallait-il le savoir...

J.B.

Une activité encadrée

Selon l'article 36 de la loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant sur la réforme des successions et des libéralités, nul ne peut se livrer ou prêter son concours à la recherche d'héritier dans une succession ouverte ou dont un actif a été omis lors du règlement de la succession s'il n'est porteur d'un mandat donné à cette fin. (...) Aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, et aucun remboursement de frais n'est dû aux personnes qui ont entrepris ou se sont prêtées aux opérations susvisées sans avoir été préalablement mandatées à cette fin.